



finma

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

7 SEPTEMBRE 2016

Rapport 2015 sur le marché de l'assurance

Le présent rapport propose un aperçu du marché suisse de l'assurance directe en 2015. Le premier chapitre contient des informations sur l'ensemble du marché. Les chapitres deux, trois et quatre fournissent des informations détaillées sur les branches « Vie », « Dommages » et « Réassurance ».

Les chiffres présentés ayant été recueillis sur une base statutaire, les modifications de valeur des actifs et des passifs ne correspondent généralement pas aux adaptations de la valeur de marché. La plupart des classes d'actifs, notamment, sont comptabilisées au coût d'acquisition et les actions, par exemple, selon le principe de la valeur la plus basse. Les emprunts sont portés en compte au coût amorti (*amortized cost*), ce qui rend les valeurs au bilan insensibles aux taux d'intérêt. Au passif, les provisions des entreprises d'assurance-vie ne sont pas actualisées avec la structure des intérêts prévalant sur le marché, mais avec les intérêts techniques. Dans le cas des entreprises d'assurance dommages, les provisions sont généralement calculées sans actualisation, à l'exception en particulier des rentes de l'assurance-accidents.

Les données consolidées relatives au bilan, au compte de résultats et au Test suisse de solvabilité (SST) comprennent uniquement les valeurs des entreprises individuelles d'assurances soumises à la surveillance de la FINMA en tant qu'établissements. Les informations sur la fortune liée et sur les primes incluent en outre les chiffres des succursales suisses d'assureurs étrangers surveillées par la FINMA et ceux des caisses-maladie exerçant dans le domaine de l'assurance-maladie complémentaire.

Les données sur le marché de l'assurance figurant dans le présent rapport ainsi que dans les tableaux électroniques ont été mises à disposition par les entreprises d'assurance. La FINMA vérifie la plausibilité de ces données, sans pour autant en garantir l'exactitude.

Table des matières

4	Ensemble du marché
<hr/>	
4	Entreprises d'assurance et branches assujetties
5	Indicateurs
7	Placements de capitaux
7	Placements de capitaux dans la fortune totale
7	Répartition de la fortune dans la fortune totale
9	Rendements des placements de capitaux dans la fortune totale
10	Placements de capitaux dans la fortune liée
10	Allocation de capital dans la fortune liée
11	Entreprises d'assurance-vie
<hr/>	
11	Indicateurs
13	Répartition de la fortune
16	Evolution des primes
18	Parts de marché en affaires directes en Suisse
19	Provisions techniques
21	Evolution des fonds propres
22	Entreprises d'assurance dommages
<hr/>	
22	Indicateurs
24	Répartition de la fortune
26	Evolution des primes dans les activités en Suisse
27	Parts de marché des affaires directes en Suisse
28	Taux de sinistres dans les affaires suisses
30	Evolution des fonds propres
31	Assureurs-maladie
31	Indicateurs
32	Parts de marché dans les affaires d'assurance-maladie
33	Réassureurs
<hr/>	
33	Indicateurs
35	Répartition de la fortune
37	Evolution des primes
38	Taux de sinistres
39	Evolution des fonds propres
40	Définitions
<hr/>	
42	Table des illustrations
<hr/>	

Ensemble du marché

Entreprises d'assurance et branches assujetties

Entreprises d'assurance et branches assujetties

	2015	2014
Assureurs-vie, dont	20	21
– entreprises d'assurance domiciliées en Suisse	17	18
– succursales d'entreprises d'assurance étrangères	3	3
Assureurs dommages, dont	122	127
– entreprises d'assurance domiciliées en Suisse (y compris 22 entreprises d'assurance-maladie complémentaire [2014 : 22])	76	79
– succursales d'entreprises d'assurance étrangères (y compris 1 entreprise d'assurance-maladie complémentaire [2014 : 1])	46	48
Total sociétés de réassurance	59	62
Réassureurs	30	29
Captives de réassurance	29	33
Caisses-maladie pratiquant l'assurance-maladie complémentaire	13	14
Total entreprises d'assurance et caisses-maladie surveillées	214	224
Groupes d'assurance (groupes et conglomérats)	6	7

Illustration n° 1 : Entreprises d'assurance et branches assujetties, 2014-2015

Ensemble du marché

Indicateurs

Indicateurs de l'ensemble du marché

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-
Primes brutes comptabilisées	124 251 903	124 282 844	0,0%
Paiements pour cas d'assurance	75 167 076	73 795 293	1,9%
Dépenses résultant de l'exploitation de l'assurance	21 642 780	23 314 392	-7,2%
Impôts	1 379 944	1 786 232	-22,7%
Bénéfice / perte sur les placements de capitaux	21 812 660	19 068 096	14,4%
Bénéfices annuels	15 167 452	12 784 603	18,6%
Somme du bilan	654 338 594	649 353 792	0,8%
Placements de capitaux	560 764 971	560 377 894	0,1%
Engagements techniques	465 014 153	458 198 874	1,5%
Fonds propres (avant affectation du bénéfice)	84 937 453	80 964 143	4,9%
Rendement des placements (en %)	4,07%	3,64%	+0,43 pp
Rendement des fonds propres (en %)	17,86%	15,79%	+2,07 pp
Ratio de solvabilité SST (en %)	179%	185%	-6 pp
Taux de couverture de la fortune liée (en %)	110%	110%	-

Illustration n° 2 : Indicateurs de l'ensemble du marché, 2014-2015

Ensemble du marché

6

Ensemble du marché
FINMA | Rapport 2015 sur le marché de l'assurance

Bénéfices annuels sur l'ensemble du marché

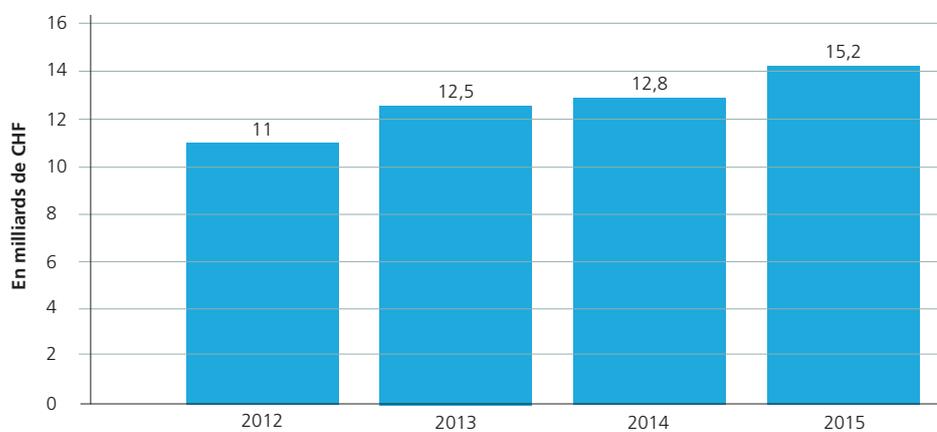


Illustration n° 3 : Bénéfices annuels sur l'ensemble du marché, 2012–2015

Fonds propres sur l'ensemble du marché

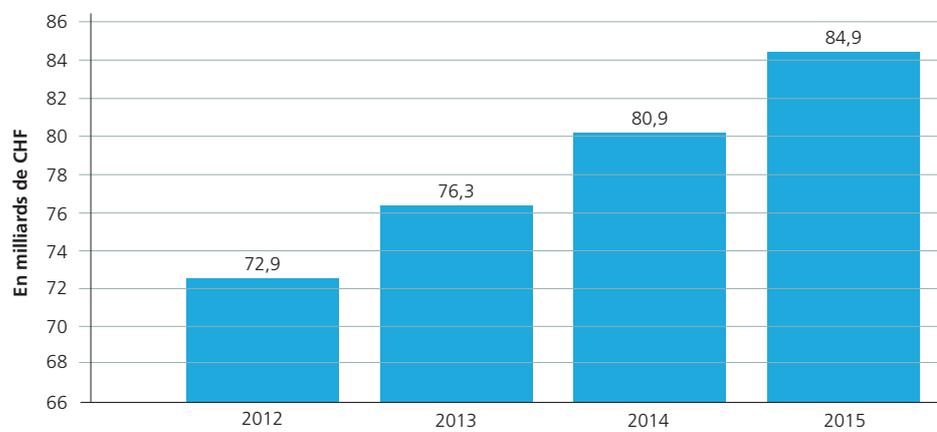


Illustration n° 4 : Fonds propres sur l'ensemble du marché, 2012-2015

Placements de capitaux

Placements de capitaux dans la fortune totale

Répartition de la fortune dans la fortune totale

Par rapport à l'année précédente, les placements de capitaux des entreprises d'assurance suisses sont demeurés stables. Ils se sont élevés à 561 milliards de francs fin 2015 (0,1 % de plus que l'année précédente). Alors que les entreprises d'assurance-vie ont enregistré une croissance de leurs placements de capitaux de 1,5 %, les placements de capitaux des assureurs dommages ont reculé de 0,5 %. Comme les années précédentes, l'allocation de capital est largement restée constante. Les placements de capitaux des réassureurs ont diminué de 3,8 milliards de CHF en 2015, soit un recul de 4,4 %.

Allocation des actifs sur l'ensemble du marché

En milliers de CHF

	2015	2015	2014	2014
Immeubles, immeubles en construction et terrains constructibles	44 669 245	8%	42 850 541	8%
Participations	54 628 686	10%	57 201 280	10%
Titres à revenu fixe	273 434 221	49%	279 499 134	50%
Prêts et créances inscrites au livre de la dette publique	18 490 770	3%	19 677 068	4%
Hypothèques	34 733 176	6%	32 654 752	6%
Actions et placements analogues	17 161 038	3%	14 214 835	2%
Placements collectifs de capitaux	43 184 691	8%	39 396 317	7%
Placements alternatifs	9 650 655	2%	9 940 405	2%
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	4 343 183	1%	4 945 454	1%
Placements à terme et autres investissements	8 007 222	1%	6 965 308	1%
Prêts sur police	424 039	0%	480 036	0%
Autres placements de capitaux	16 252 600	3%	17 104 072	3%
Liquidités	16 418 587	3%	17 733 597	3%
Placements en assurance-vie liée à des participations	19 366 858	3%	17 715 095	3%
Total des placements de capitaux	560 764 971	100%	560 377 894	100%

Illustration n° 5 : Allocation des actifs sur l'ensemble du marché, 2014-2015

Allocation des actifs sur l'ensemble du marché 2015

En millions de CHF

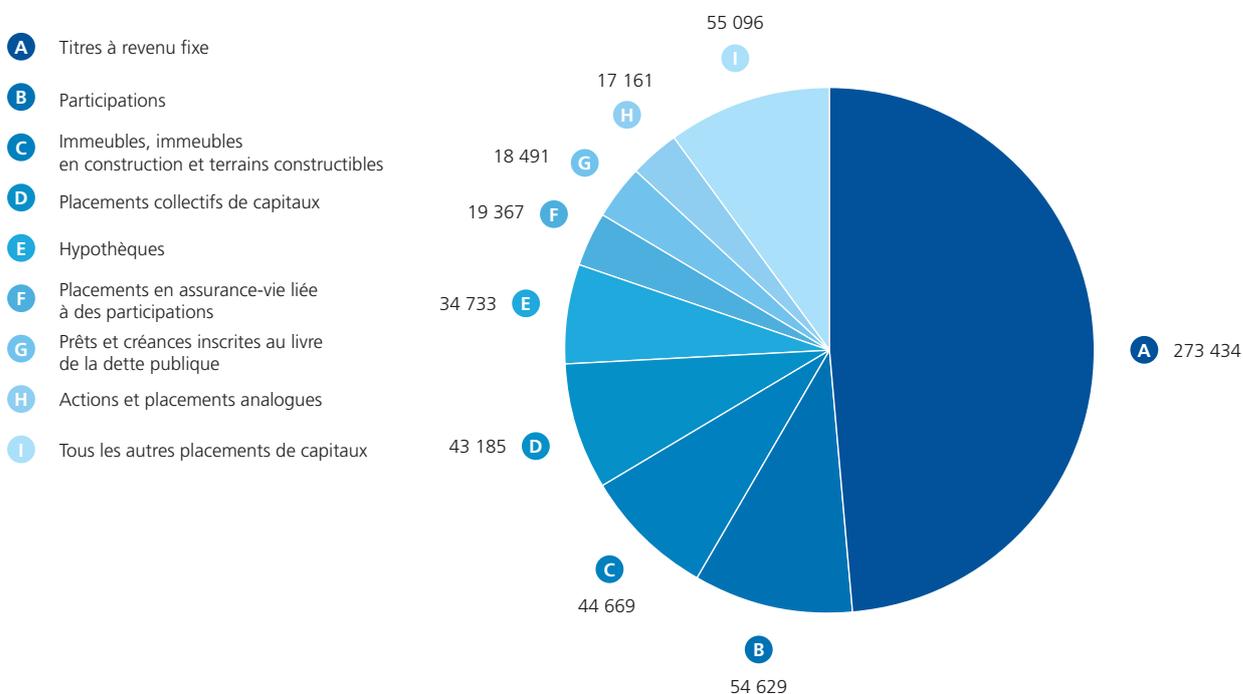


Illustration n° 6 : Allocation des actifs sur l'ensemble du marché, 2015

En dépit de l'environnement de taux bas qui perdure depuis quelque temps, les titres à revenu fixe représentent toujours la principale classe d'actifs des placements. Leur part sur l'ensemble des placements de capitaux s'élève à 56 % en assurance-vie (1 point de pourcentage de moins que l'année précédente) et à 39 % en assurances dommages (1 point de pourcentage de plus que l'année précédente). Les investisse-

ments dans l'immobilier et les hypothèques sont demeurés inchangés par rapport à l'année précédente. Relativement faible à l'origine, la part en actions et en placements alternatifs a légèrement augmenté (respectivement 5 % de l'ensemble des placements de capitaux en assurance-vie et en assurance dommages).

Rendements des placements de capitaux dans la fortune totale

Les rendements des placements de capitaux des assureurs-vie ont chuté de 20 points de base en 2015 par rapport à l'année précédente pour s'établir à 3,09 %, et ceux des assureurs dommages de 61 points de base à 3,63 %. Cette diminution des rendements des placements de capitaux des assureurs-vie et des assureurs dommages s'explique en première ligne par la baisse des bénéfices comptables, en particulier ceux réalisés sur les titres à revenu fixe. Les réassureurs ont atteint en 2015 un bon rendement des placements en capitaux de 8,4 %. La progression de 4,53 points de pourcentage par rapport à l'année précédente est à mettre au crédit d'effets uniques exceptionnels découlant de transferts de participations au sein du groupe Swiss Re, lesquels se sont accompagnés d'importantes adaptations de valeur.

Rendements des placements de capitaux

	2015	2014
Ensemble du marché	4,07%	3,64%
Vie	3,09%	3,29%
Dommages	3,63%	4,24%
Réassurance	8,40%	3,87%

Illustration n° 7 : Rendements des placements de capitaux dans la fortune totale, 2014-2015

Placements de capitaux dans la fortune liée Allocation de capital dans la fortune liée

Allocation des actifs dans la fortune liée

En milliers de CHF

	Vie 2015	Vie 2014	Domages 2015	Domages 2014
Immeubles, immeubles en construction et terrains constructibles	15%	14%	12%	11%
Participations	1%	1%	0%	0%
Titres à revenu fixe	61%	62%	52%	54%
Prêts et créances inscrites au livre de la dette publique	2%	2%	1%	2%
Hypothèques	9%	9%	6%	6%
Actions et placements analogues	4%	3%	8%	7%
Placements collectifs de capitaux	3%	3%	10%	10%
Placements alternatifs	2%	2%	3%	3%
Position nette des dérivés	0%	0%	0%	0%
Placements à terme et autres investissements	0%	0%	1%	1%
Créances sur des réassurances	0%	0%	2%	2%
Autres placements de capitaux	2%	2%	1%	1%
Liquidités	1%	2%	4%	3%
Total des placements de capitaux pour compte propre	284 571 922	274 760 854	69 501 911	66 975 073

Illustration n° 8 : Allocation des actifs dans la fortune liée pour assureurs-vie et assureurs dommages, 2014-2015

Fin 2015, le montant total de la fortune liée des entreprises suisses d'assurance s'élevait à 354 milliards de francs et 18 milliards supplémentaires provenaient de placements en assurance-vie liée à des participations.

Fin 2015, 92 % (soit 2 points de pourcentage de plus que l'année précédente) des placements de capitaux des assurances-vie consolidés sur l'ensemble des entreprises d'assurance (88 % des sommes du bilan ; +2 points de pourcentage) et 48 % (+1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente) de ceux des assureurs dommages (41 % des sommes

du bilan ; +1 % par rapport à l'année précédente) étaient investis dans la fortune liée.

En assurance-vie, les trois principales classes d'actifs « Titres à revenus fixes », « Immeubles » et « Hypothèques » représentaient 85 % au total (inchangé par rapport à l'année précédente) des placements de capitaux investis dans la fortune liée. En assurance dommages, la part de la fortune liée dans les trois principales catégories de placement (« Titres à revenu fixe », « Immeubles » et « Placements collectifs de capitaux ») s'élevait à 74 % (-1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Indicateurs

En 2015, l'activité sur les marchés financiers a également été marquée par la force du franc suisse et un niveau historiquement bas des taux d'intérêt, lesquels affichaient même des valeurs négatives jusqu'aux durées moyennes. Cette constellation complique énormément l'offre et la gestion d'assurances-vie avec part d'épargne. Les assurances-vie avec part d'épargne sont historiquement marquées par des durées et des garanties à long terme. Les

garanties des taux en font notamment partie. Le rendement des obligations de la Confédération à dix ans a baissé durant des années et a atteint en 2015 des valeurs allant jusqu'à moins 35 points de base. En revanche, l'impact sur le volume des assurances-vie a été minime ; les assureurs-vie ont enregistré des recettes de primes inchangées s'élevant à près de 35 milliards de francs.

Indicateurs des assureurs-vie

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-
Primes brutes comptabilisées	34 724 076	34 879 564	-0,4 %
Paiements pour cas d'assurance	29 196 315	29 526 804	-1,1 %
Dépenses résultant de l'exploitation de l'assurance	2 204 033	2 591 717	-15,0 %
Impôts	265 619	257 949	3,0 %
Bénéfice / perte sur les placements de capitaux	9 456 811	9 829 733	-3,8 %
Bénéfices annuels	1 089 240	1 244 739	-12,5 %
Somme du bilan	343 278 699	337 650 581	1,7 %
Placements de capitaux	330 954 050	326 048 117	1,5 %
Engagements techniques	297 269 664	290 195 023	2,4 %
Fonds propres (avant affectation des bénéfices)	16 450 533	15 968 758	3,0 %
Rendements des placements (en %)	3,09 %	3,29 %	-0,20 pp
Rendement des fonds propres (en %)	6,62 %	7,79 %	-1,17 pp
Ratio de solvabilité SST (en %)	149 %	149 %	-
Taux de couverture de la fortune liée (en %)	107 %	106 %	+1 pp

Illustration n° 9 : Indicateurs des assureurs-vie, 2014-2015

Au 1^{er} janvier 2012, la valeur moyenne des quotients SST des assureurs-vie s'était repliée à 105 %.

Les assureurs-vie ont réussi à ramener cette valeur à 153 % au 1^{er} janvier 2014. La décision prise par la Banque nationale suisse en janvier 2015 d'abolir la fixation du cours plancher de l'euro a provoqué un léger recul temporaire des quotients SST ; les assureurs-vie ont néanmoins réussi à améliorer leur base de fonds propres au cours de l'année 2015. En 2015, la valeur moyenne des quotients SST est restée stable et s'établissait à 149 % au 1^{er} janvier 2016.

Répartition de la fortune

Les assureurs-vie ont concentré leurs placements de capitaux dans les catégories de placement des titres à revenu fixe, des immeubles, des hypothèques ainsi que des placements collectifs de capitaux pour les assurances-vie liées à des participations.

Allocation des actifs des assureurs-vie

En milliers de CHF

	2015	2015	2014	2014
Immeubles, immeubles en construction et terrains constructibles	37 566 989	11 %	35 804 167	11 %
Participations	4 942 545	1 %	5 002 278	2 %
Titres à revenu fixe	184 444 451	56 %	185 167 149	57 %
Prêts et créances inscrites au livre de la dette publique	10 461 080	3 %	11 293 583	4 %
Hypothèques	29 586 165	9 %	27 322 079	8 %
Actions et placements analogues	9 352 429	3 %	7 304 956	2 %
Placements collectifs de capitaux	16 380 490	5 %	15 104 638	5 %
Placements alternatifs	5 590 275	2 %	5 468 622	2 %
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	2 560 432	1 %	2 985 909	1 %
Placements à terme et autres investissements	1 793 728	1 %	1 620 722	0 %
Prêts sur police	424 039	0 %	480 036	0 %
Autres placements de capitaux	3 463 574	1 %	3 295 720	1 %
Liquidités	5 032 028	1 %	7 494 767	2 %
Placements en assurance-vie liée à des participations	19 355 825	6 %	17 703 491	5 %
Total des placements de capitaux	330 954 050	100 %	326 048 117	100 %

Illustration n° 10 : Allocation des actifs des assureurs-vie, 2014-2015

Allocation des actifs des assureurs-vie 2015

En millions de CHF

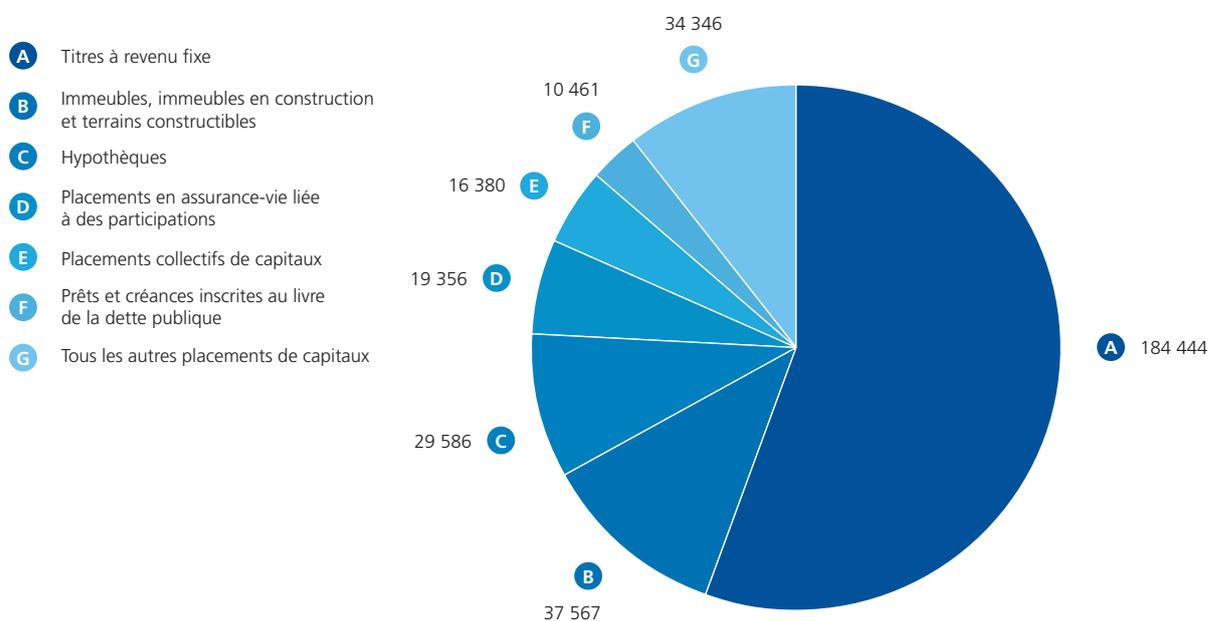


Illustration n° 11 : Allocation des actifs des assureurs-vie, 2015

La structure des placements n'a pratiquement pas changé. Les titres à revenu fixe en représentent toujours la plus grande partie avec 56 %, ils sont essentiellement libellés en francs suisses et en euros et portent sur la dette publique et des dettes d'entreprise. Les taux d'intérêt étant relativement bas, voire négatifs, cela a entraîné des transferts vers des placements dans des entreprises et des placements en devises devenus plus abordables et plus rentables ;

parallèlement, les risques de crédit et de change du portefeuille ont augmenté. Ce phénomène pourrait avoir des répercussions sur les résultats annuels futurs.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés presque exclusivement pour se prémunir contre les risques de change et de fluctuation des taux d'intérêt.

Les placements de capitaux des assureurs-vie servant à la couverture des engagements découlant des contrats d'assurance-vie doivent être garantis dans la fortune dite liée. Dans ce contexte, le débit comprenant les engagements découlant des contrats d'assurance-vie majorés d'une marge de sécurité d'1 % doit à tout moment être couvert dans son intégralité. L'exécution des engagements issus de contrats d'assurance prévaut sur les prétentions de tiers.

En outre, le placement de la fortune liée est soumis à des prescriptions strictes en ce qui concerne les catégories de placement autorisées ainsi que la répartition et la gestion des risques.

Le taux de couverture signifie que la couverture du débit à la fin de l'année 2015 se situait en moyenne 7 % au-dessus du niveau cible fixé par la loi. Cela correspond à un montant de 20 milliards de francs pour un niveau prévu d'engagements d'assurance de 283 milliards de francs. Le niveau de sécurité que garantit la fortune liée, associée à un principe strict de prudence concernant l'évaluation des engagements d'assurance et à un régime de solvabilité fondé sur le risque, est l'un des plus élevés au monde.

Evolution des primes

Primes brutes comptabilisées

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-	Part en % 2015
Assurance collective dans le cadre de la prévoyance professionnelle	24 838 540	24 670 492	0,7 %	71,5 %
Capital individuel classique	4 682 422	4 904 690	-4,5 %	13,5 %
Rentes individuelles classiques	496 666	438 647	13,2 %	1,4 %
Assurances-vie liées à des parts de fonds de placement	1 508 310	1 555 805	-3,1 %	4,3 %
Assurances-vie liées à des placements internes	243 587	171 746	41,8 %	0,7 %
Capitalisations et opérations tontinières	367 549	403 853	-9,0 %	1,1 %
Autres assurances-vie	483 162	475 737	1,6 %	1,4 %
Assurance-vie individuelle non ventilée sur les branches	-	-	-	-
Assurance maladie et accident	4 900	5 449	-10,1 %	0,0 %
Succursales à l'étranger	1 594 764	1 792 342	-11,0 %	4,6 %
Réassurance acceptée	504 176	460 803	9,4 %	1,5 %
Total	34 724 076	34 879 564	-0,4 %	100 %

Illustration n° 12 : Primes brutes comptabilisées des branches de l'assurance-vie, 2014-2015

Après une progression de 1632 millions de francs en 2013, les recettes de primes des assureurs-vie se sont inscrites légèrement à la baisse les deux années suivantes avec un recul de 236 millions de francs en 2014 et de 156 millions de francs en 2015.

La branche « Assurance collective dans le cadre de la prévoyance professionnelle » ainsi que – après les reculs enregistrés les années précédentes – les branches « Rentes individuelles classiques » et « Assurances-vie liées à des placements internes » ont affiché de légères progressions de respectivement 168, 58 et 72 millions de francs. Toutes les autres branches

de l'assurance-vie directe ont enregistré des pertes, à l'exception de celle des « Autres assurances-vie ». Alors que la progression en assurance vie collective dans le cadre de la prévoyance professionnelle résulte essentiellement des primes d'épargne permettant de constituer l'avoir de vieillesse, celles enregistrées dans les deux branches d'assurance individuelle pourraient s'expliquer par les innovations en termes de produits. D'une manière générale, le recul des taux d'intérêt à un niveau inférieur à zéro complique énormément la tâche des assureurs-vie. L'offre de taux d'intérêt garantis sur le long terme s'avère de plus en plus risquée.

La part de l'assurance collective liée à la prévoyance professionnelle sur le volume des primes de l'ensemble du marché croît d'année en année (2015 : 71,5 %, 2014 : 70,7 %; 2013 : 69,3 %; 2012 et 2011 : 67,3 %; 2010 : 63,5 %; 2009 : 61,4 %) et souligne l'importance du deuxième pilier pour les assureurs-vie suisses, mais aussi pour les PME qui réclament des modèles d'assurance complète résistant aux risques en prévoyance professionnelle. Les assureurs-vie opèrent en l'espèce dans un domaine de l'assurance sociale strictement réglementé et politiquement sensible. La mission légale de la FINMA consiste essentiellement à garantir la sécurité de ces moyens financiers.

Sur le segment de la prévoyance privée 3a et 3b, les assurances-vie proposent essentiellement deux types de produits : des assurances-vie classiques qui comportent un taux d'intérêt garanti sur le capital d'épargne allié à une couverture du risque décès, et des produits liés à des participations, pour lesquels la part d'épargne est tenue séparément de la couverture du risque décès et qui ne présentent généralement qu'une garantie du capital, voire aucune garantie de préservation de la valeur. Les assurances-vie classiques les plus représentatives sont les assurances de capital et de rente.

Le recul prononcé de la distribution d'assurances-vie dans le domaine de la prévoyance privée 3a et 3b qui a touché toutes les catégories de produits s'explique par la baisse de plus de 250 points de base du niveau des taux d'intérêt depuis 2008, niveau qui est depuis resté bas. La prévoyance privée représentait en 1984, avant l'introduction de la prévoyance professionnelle obligatoire, encore 43 % des produits d'assurance-vie, elle ne cesse depuis de perdre du terrain. Sans les économies d'échelle dégagées par la prévoyance professionnelle, les assureurs-vie suisses pourraient à peine la proposer en préservant une certaine rentabilité. Ils s'efforcent néanmoins de contrer ce phénomène en développant des produits d'épargne novateurs, mais, même s'ils y parviennent momentanément, ils ne peuvent pas se soustraire durablement à cette tendance. La sécurité des capitaux qui leur sont confiés prime et la faiblesse persistante des taux d'intérêt ne leur permet plus de proposer des taux garantis intéressants sur le long terme.

Parts de marché en affaires directes en Suisse

Parts de marché des assureurs-vie

En milliers de CHF

	Primes comptabilisées 2015	Part de marché 2015	Primes comptabilisées 2014	Part de marché 2014
Swiss Life	10 158 800	31,1 %	9 508 686	29,1 %
AXA Vie	8 901 719	27,3 %	9 237 167	28,3 %
Helvetia Vie	3 514 709	10,8 %	3 467 957	10,6 %
Bâloise Vie	3 248 377	10,0 %	3 173 110	9,7 %
Allianz Suisse Vie	1 970 036	6,0 %	2 016 541	6,2 %
Zurich Vie	1 560 356	4,8 %	1 637 639	5,0 %
Six plus grands assureurs	29 353 997	90,0 %	29 041 100	88,9 %

Illustration n° 13: Parts de marché des assureurs-vie, 2014-2015

Sur le marché des affaires directes en Suisse, la croissance des six assureurs-vie dominant le marché est aussi variée que l'année précédente. Alors qu'en assurance collective dans le cadre de la prévoyance professionnelle, AXA Vie a reculé en assurance complète et qu'elle privilégie les contrats sans processus d'épargne ni conversion en rentes de vieillesse, Swiss Life a absorbé les capacités devenues ainsi disponibles en assurance complète et a généré une croissance de 6 % en assurance collective dans le cadre de la prévoyance professionnelle (+ 650 millions de francs). Swiss Life mise à part, seule la Bâloise Vie affiche une croissance de 5 % (+ 125 millions de francs) en assurance collective dans le cadre de la prévoyance professionnelle ; les autres compagnies

ont enregistré des pertes. Les parts de marché ont donc bougé : + 2 % pour Swiss Life, légère augmentation pour la Bâloise Vie et Helvetia Vie (pour cette dernière essentiellement grâce à la reprise du portefeuille Vie individuelle de la Nationale Vie) ; les autres ont perdu des parts de marché, AXA Vie a reculé d'un point de pourcentage.

Les autres assureurs-vie de moindre importance, qui ne sont plus que onze et trois succursales, se sont partagé les 10 % restants (2014 : 11 %, 2013 : 12 %; 2012 et 2011 : 13 %; 2010 : 17 %). En 2015, Nationale Suisse Vie a été absorbée par Helvetia Vie dans le cadre d'une fusion.

Provisions techniques

Les provisions techniques correspondent à une évaluation des engagements d'assurance calculée pour chaque personne assurée sur des bases prudentes. Elles doivent être inscrites au bilan et démontrées pour la constitution de la fortune liée en tant que composantes principales des engagements techniques (2015 : 297,3 milliards de francs ; 2014 : 290,2 milliards de francs ; 2013 : 283,9 milliards de francs ; 2012 : 274,4 milliards de francs).

Provisions techniques brutes

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-	Part en % 2015
Assurance collective dans le cadre de la prévoyance professionnelle	154 937 928	147 323 539	5,2 %	58,9 %
Capital individuel classique	50 946 629	50 896 489	0,1 %	19,4 %
Rentes individuelles classiques	17 538 557	17 795 363	-1,4 %	6,7 %
Assurances-vie liées à des parts de fonds de placement	15 047 064	15 534 387	-3,1 %	5,7 %
Assurances-vie liées à des placements internes	1 303 345	1 140 944	14,2 %	0,5 %
Capitalisations et opérations tontinières	2 442 242	2 227 888	9,6 %	0,9 %
Autres branches d'assurance	2 876 952	3 535 684	-18,6 %	1,1 %
Succursales à l'étranger	17 139 403	18 684 190	-8,3 %	6,5 %
Réassurance acceptée	634 758	605 432	4,8 %	0,2 %
Total	262 866 877	257 743 916	2,0 %	100 %

Illustration n° 14 : Provisions techniques brutes des branches de l'assurance-vie, 2014-2015

Les provisions techniques totales de toutes les branches d'assurance exploitées ont enregistré en 2015 une croissance de 2,0 % (année précédente : + 1,8 %), et ce, en dépit de la persistance d'un environnement de marché difficile.

Dans les affaires collectives de la prévoyance professionnelle, les taux de conversion en rentes légalement fixés pour de nombreuses années pour les retraites à venir ainsi que le fort effectif des rentes encore en cours engendrent un besoin en renforcement tendu, et ce pour un certain temps encore. En la matière, la diminution graduelle des taux de conversion en rentes pour la partie surobligatoire des assurances complètes contribue à un certain allègement à moyen terme, lequel reste modéré.

Les provisions techniques dans l'assurance-vie individuelle classique (essentiellement assurance de capital, de rente et invalidité) se sont de nouveau inscrites en recul, surtout dans les domaines « Rentes individuelles » et « Autres branches d'assurance ». En assurance-vie individuelle classique, l'apport de nouveaux capitaux et l'augmentation des provisions techniques qui en résulte demeureront très modestes tant que la faiblesse des taux d'intérêt persistera et que les nouvelles opportunités de placement s'amenuiseront à vue d'œil. En assurance-vie individuelle

classique, si les contrats affichant des garanties d'intérêt supérieures sont de plus en plus nombreux à arriver à échéance, le niveau des taux du marché recule cependant beaucoup plus rapidement que les garanties d'intérêt portées au passif. Cette situation oblige les assureurs-vie à planifier en permanence des renforcements des provisions techniques des assurances-vie classiques, lesquels doivent alors être financés avec les revenus courants.

Les provisions techniques des assurances-vie liées à des fonds de placement ont reculé (-3,1 %) dans le sillage de la stagnation observée sur les marchés d'actions en 2015. En revanche, les provisions techniques de l'assurance-vie liée à des placements internes se sont nettement affermies (+ 14,2 %). Le fait que ces placements internes comportent une proportion considérable de placements dans l'immobilier, mais aussi que les assureurs-vie aient lancé la plupart de leurs innovations sur ce segment a largement contribué à ce bon résultat. Les opérations de capitalisation ont une nouvelle fois enregistré une hausse sensible (+ 9,6 %), laquelle s'explique en premier lieu par le fait que la clientèle privée fortunée continue de chercher refuge dans les solutions d'assurance.

Evolution des fonds propres

L'exercice 2015 a été marqué par une baisse continue du niveau des taux qui ont ainsi atteint leur plus bas niveau historique. Après que le taux d'intérêt des obligations de la Confédération à 10 ans a perdu entre 2008 et 2012 en tout 244 points de base, passant de 3,04 % début 2008 à 0,6 % début 2013, il a enregistré une hausse en 2013 de 65 points de base, pour s'établir à 1,25 % fin 2013. Il n'a toutefois pas pu se maintenir à ce niveau, et la descente a repris à partir de 2014 : -87 points de base pour s'établir à 0,38 % le 30 décembre 2014 et -42 points de base pour atteindre -0,04 % le 30 décembre 2015.

L'évolution du niveau des taux est capitale pour les assureurs-vie, leurs placements en capitaux restant essentiellement constitués de titres à revenu fixe. L'érosion des produits des placements de capitaux découlant des titres à revenu fixe va se poursuivre, car une partie des titres mieux rémunérés qui ont été acquis

par le passé arrive à échéance, ceux-ci étant transformés dans des valeurs moins bien rémunérées ou vendus afin de permettre la réalisation des réserves latentes. Ceci ne serait pas un problème si les engagements du passif évoluaient en parallèle. Or les engagements actuariels, qui représentent l'essentiel des passifs, sont convenus pour des durées plus longues avec des garanties de taux en partie fixes. Les produits des recettes de primes et des placements de capitaux sont de plus en plus utilisés pour la constitution de provisions techniques suffisantes. C'est la raison pour laquelle la participation aux excédents est réduite depuis des années, entraînant la diminution des fonds à disposition pour la constitution de fonds propres. Pour autant, les assureurs-vie ont réussi à légèrement renforcer leur base de fonds propres en 2015 (+3,1 %; 2014 : +4,6 %; 2013 : +9,3 %) ; l'érosion des produits des placements de capitaux va néanmoins se maintenir si la faiblesse des taux persiste.

Fonds propres des assureurs-vie

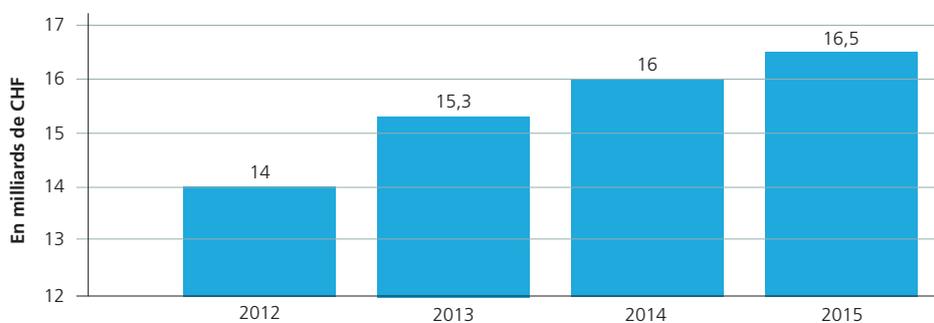


Illustration n°15 : Fonds propres des assureurs-vie, 2012-2015

Entreprises d'assurance dommages

Les chiffres suivants concernent aussi bien les assureurs dommages que les assureurs-maladie d'après la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Indicateurs

La diminution des primes brutes comptabilisées s'explique essentiellement par le recul des affaires de réassurance de Zurich Assurance. La baisse des dépenses d'exploitation de l'assurance résulte de la nouvelle structure minimale des comptes annuels, laquelle s'est traduite par une redistribution de près de 2 milliards de francs des « Dépenses résultant de

l'exploitation d'assurance » aux « Autres dépenses résultant de l'exploitation d'assurance » (non prises en compte ici).

De la même manière, le recul des sommes du bilan est surtout le fait de Zurich Assurance ; la réduction du volume des affaires d'assurances, le recul des bé-

Indicateurs des assureurs non-vie

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-
Primes brutes comptabilisées	48 875 020	50 242 371	-2,7 %
Paiements pour cas d'assurance	26 305 733	26 137 281	0,6 %
Dépenses résultant de l'exploitation de l'assurance	9 714 760	11 992 003	-19,0 %
Impôts	644 069	644 394	-0,1 %
Bénéfice / perte sur les placements de capitaux	5 305 035	6 020 501	-11,9 %
Bénéfices annuels	5 590 364	6 982 989	-19,9 %
Somme du bilan	162 975 020	166 758 329	-2,3 %
Placements de capitaux	146 356 047	147 112 645	-0,5 %
Engagements techniques	83 342 678	83 907 601	-0,7 %
Fonds propres (avant affectation du bénéfice)	37 489 045	38 135 050	-1,7 %
Rendements des placements (en %)	3,63 %	4,24 %	-0,61 pp
Rendement des fonds propres (en %)	14,91 %	18,31 %	-3,40 pp
Loss ratio (en %)	64,1 %	63,2 %	+0,9 pp
Expense ratio (en %)	27,4 %	26,0 %	+1,4 pp
Combined ratio (en %)	91,5 %	89,2 %	+2,3 pp
Ratio de solvabilité SST (en %)	193 %	191 %	+2 pp
Taux de couverture de la fortune liée (en %)	123 %	130 %	-7 pp

Illustration n° 16 : Indicateurs des assureurs non-vie, 2014-2015

néfices de près d'1,6 milliard de francs par rapport à l'année précédente ainsi que la distribution de dividendes reposant sur les importants bénéfices de l'année précédente ont contribué à la détérioration des sommes du bilan de quelque 2,8 milliards de francs. Par ailleurs, le tassement des bénéfices de Zurich Assurance explique l'amointrissement des bénéfices annuels agrégés.

Le raffermissement des produits directs et celui des bénéfices réalisés et comptabilisés sur les placements de capitaux ont été surcompensés par la hausse très importante des pertes comptables. Il en est résulté un net recul des bénéfices sur les placements de capitaux.

La forte réduction du volume des primes mentionnée plus avant, cumulée à la diminution des sinistres bruts payés et provisionnés (près de -2,3 % du fait d'un sinistre majeur de la Solen en 2014), ainsi que les charges d'exploitation accrues (+1,8 % environ) ont contribué à la détérioration du *loss ratio*, de l'*expense ratio* et du *combined ratio*.

Le niveau élevé de la solvabilité est demeuré constant.

Répartition de la fortune

La répartition des actifs est demeurée relativement stable, comme les années précédentes. Les placements dans des participations n'ont concerné que quelques assureurs, pour l'essentiel Zurich Assurance avec 29,2 milliards de francs et AXA Assurances avec 2,3 milliards de francs.

Les placements dans des titres à revenu fixe constituent de loin la catégorie de placements la plus importante. Comme l'année précédente, ils se répartissent à 60 % en emprunts d'entreprise et à 40 % en emprunts d'Etat. Comparés aux assureurs-vie, les assureurs dommages ont moins privilégié les placements en immeubles et en hypothèques.

Allocation des actifs des assureurs non-vie En milliers de CHF

	2015	2015	2014	2014
Immeubles, immeubles en construction et terrains constructibles	7 044 282	5 %	6 987 573	5 %
Participations	34 281 922	23 %	34 920 742	24 %
Titres à revenu fixe	54 374 379	39 %	55 969 113	38 %
Prêts et créances inscrites au livre de la dette publique	5 471 439	4 %	6 182 966	4 %
Hypothèques	4 341 255	3 %	4 378 094	3 %
Actions et placements analogues	6 422 826	3 %	5 359 792	4 %
Placements collectifs de capitaux	9 615 606	7 %	9 444 447	6 %
Placements alternatifs	3 269 541	2 %	2 924 613	2 %
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	647 413	0 %	841 482	0 %
Dépôts à terme et autres placements	3 079 495	3 %	2 740 308	2 %
Prêts sur police	0	0 %	0	0 %
Autres placements de capitaux	10 004 824	6 %	10 524 160	7 %
Liquidités	7 803 065	5 %	6 839 355	5 %
Total des placements de capitaux	146 356 047	100 %	147 112 645	100 %

Illustration n° 17 : Allocation des actifs des assureurs non-vie, 2014-2015

Allocation des actifs des assureurs non-vie 2015 en millions de CHF

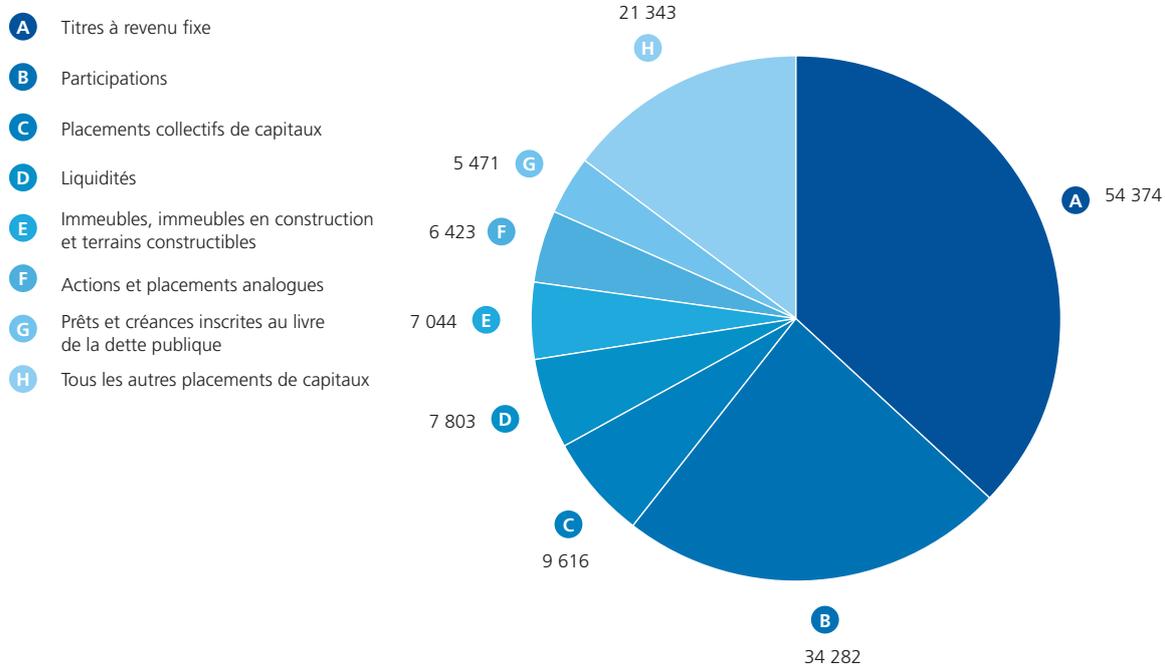


Illustration n° 18 : Allocation des actifs des assureurs non-vie, 2015

Evolution des primes dans les activités en Suisse

Avec une croissance de 1,2 % , l'évolution des primes de l'assurance dommages découlant des affaires directes en Suisse est légèrement supérieure à celle du PIB (0,9 %). Ce phénomène reflète en particulier la nouvelle hausse des coûts de la santé de la branche « Maladie », mais aussi la forte progression du nombre de véhicules nouvellement mis en circulation ainsi que celle du parc automobile de la branche « Casco véhicules terrestres ».

La branche de la « Protection juridique » affiche une progression supérieure à la moyenne en raison d'une pénétration accrue du marché grâce à des campagnes publicitaires renforcées ainsi qu'à l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs particulièrement novateurs. Le léger recul de l'évolution des primes de la branche « Incendie, dommages matériels » est essentiellement à mettre au compte de la pression concurrentielle prononcée. Ce phénomène concerne aussi les branches

« Bateau, aviation, transport » et « Crédit, caution ». Les résultats de ces branches dépendent directement des activités exportatrices, lesquelles ont été fortement pénalisées par la force du franc suisse en 2015 – encore une explication au recul des primes.

En « Responsabilité civile véhicules terrestres » également, l'intense concurrence par le prix a contribué à la baisse du volume des primes. La croissance du parc automobile résultant essentiellement de l'augmentation du nombre de petits véhicules automobiles, elle n'a pas vraiment eu d'effet sur le volume des primes. L'évolution démographique a entraîné une progression supérieure à la moyenne du volume des primes en « Responsabilité civile » en ce qui concerne les affaires de masse et, surtout, la volatilité des affaires industrielles, et ce en dépit d'une forte concurrence en termes de primes et de prestations.

Primes brutes comptabilisées

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-	Part en % 2015
Maladie	9 867 968	9 629 455	2,5 %	37,2 %
Incendie, dommages matériels	4 017 375	4 028 557	-0,3 %	15,1 %
Accident	2 918 571	2 920 776	-0,1 %	11,0 %
Casco véhicules terrestres	3 187 560	3 099 787	2,8 %	12,0 %
Responsabilité civile véhicules terrestres	2 737 778	2 759 894	-0,8 %	10,3 %
Responsabilité civile	2 007 264	1 933 750	3,8 %	7,6 %
Bateau, aviation, transport	392 736	413 186	-4,9 %	1,5 %
Protection juridique	549 012	527 299	4,1 %	2,1 %
Pertes pécuniaires	346 845	384 472	-9,8 %	1,3 %
Crédit, caution	303 137	303 322	-0,1 %	1,1 %
Assistance tourisme	208 550	218 616	-4,6 %	0,8 %
Total	26 536 796	26 219 115	1,2 %	100 %

Illustration n° 19 : Primes brutes de l'assurance dommages dans les affaires directes en Suisse, sans la réassurance acceptée, 2014-2015

Parts de marché des affaires directes en Suisse

Dans les affaires suisses, les parts de marché des plus grands assureurs dommages n'ont pas vraiment évolué. Les gains d'Helvetia en parts de marché sont notables et s'expliquent par la reprise et l'intégration de Nationale. Forte de sa croissance dans les principales branches, Mobilière Suisse a une nouvelle fois

gagné des parts de marché, tandis qu'AXA Assurances en a perdu quelques-unes du fait de la baisse de ses recettes de primes en assurance responsabilité civile véhicules à moteur et en assurance assistance automobile.

Parts de marché des assureurs dommages

En milliers de CHF

	Primes comptabilisées 2015	Part de marché 2015	Primes comptabilisées 2014	Part de marché 2014
AXA Assurances	3 250 944	18,6 %	3 294 794	19,0 %
Mobilière Suisse	2 630 174	15,1 %	2 547 750	14,7 %
Zurich Assurance	2 572 663	14,7 %	2 552 589	14,7 %
Allianz Suisse	1 766 805	10,1 %	1 745 260	10,1 %
Helvetia	1 496 090	8,6 %	816 909	4,7 %
Bâloise Assurances SA	1 291 036	7,4 %	1 309 801	7,5 %
Vaudoise	822 693	4,7 %	782 926	4,5 %
Generali Assurances	775 183	4,4 %	785 138	4,1 %
Huit plus grands assureurs	14 605 588	83,7 %	13 835 167	79,3 %

Illustration n° 20 : Parts de marché des assureurs dommages, affaires d'assurance-maladie exclues, 2014-2015

Taux de sinistres dans les affaires suisses

L'année 2014 n'ayant pas été marquée par d'importantes catastrophes naturelles, le taux de sinistre a enregistré un léger recul de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 63,1 %. Le taux de sinistres de la branche « Incendie, dommages matériels » est ainsi passé de 63,8 % l'année précédente à 46,1 %.

Un autre facteur expliquant le niveau exceptionnellement bas du taux de sinistres dans cette branche réside dans le recul du nombre total de vols (-13,5 %), et en particulier de celui des vols par effraction (-19 %). En 2015, le nombre de déclarations à la police a reculé pour atteindre celui de 2007.

Taux de sinistres des branches dans les affaires directes en Suisse

	2015	2014	+/-
Maladie	77,4 %	75,6 %	+1,8 pp
Incendie, dommages matériels	46,1 %	63,8 %	-17,7 pp
Accident	76,1 %	64,7 %	+11,4 pp
Casco véhicules terrestres	65,5 %	65,1 %	+0,4 pp
Responsabilité civile véhicules terrestres	44,2 %	46,5 %	-2,3 pp
Responsabilité civile	38,9 %	34,1 %	+4,8 pp
Bateau, aviation, transport	42,0 %	55,0 %	-13,0 pp
Protection juridique	52,7 %	53,6 %	-0,9 pp
Pertes financières	63,5 %	32,6 %	+32,7 pp
Crédit, caution	41,8 %	28,8 %	+13,0 pp
Assistance tourisme	72,8 %	78,7 %	-5,9 pp
Total	63,1 %	63,3 %	-0,2 pp

Illustration n° 21 : Taux de sinistre des branches dans les affaires directes en Suisse, 2014-2015

L'évolution positive du taux de sinistres en « Responsabilité civile véhicules terrestres » reflète le recul du nombre d'accidents de la circulation avec blessés graves (2015 : -5 %) ainsi que l'évolution positive du règlement des anciens sinistres, laquelle découle essentiellement de modifications de la jurisprudence concernant les DCC (distorsions de la colonne cervicale encore appelées coup du lapin).

La progression du taux de sinistres en assurance-accidents de 64,7 % à 76,1 % est la conséquence d'une nette augmentation du taux de sinistres en assurance obligatoire des accidents professionnels, lequel est passé de 52,8 % à 100,2 %. Cette augmentation découle notamment d'un besoin accru de provisions : si les provisions étaient encore positives en 2014 et s'élevaient à 117,2 millions de francs, il en manquait 48,2 millions en 2015.

L'évolution économique résultant du choc causé par le franc fort s'est traduite par une aggravation du taux de sinistres dans les branches « Pertes financières » et « Crédit, caution » de respectivement 32,6 % à 65,3 % et 28,8 % à 41,8 %. La sinistralité plus élevée en « Responsabilité civile » est à mettre au compte de la volatilité des affaires industrielles

Evolution des fonds propres

Comme mentionné au chapitre « Indicateurs », le recul des fonds propres s'explique essentiellement par le recul de Zurich Assurance.

Fonds propres des assureurs non-vie

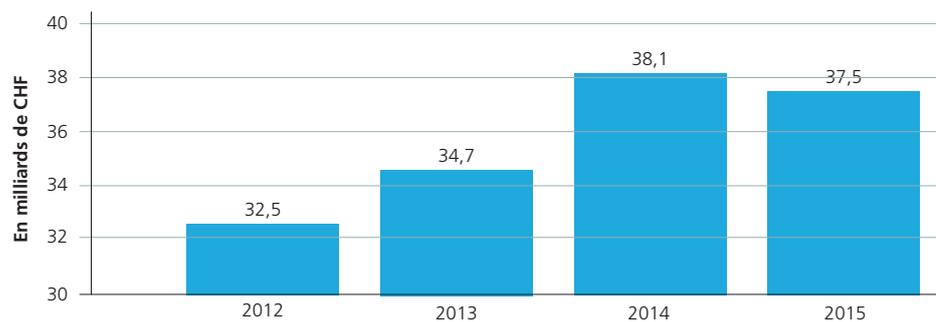


Illustration n° 22 : Fonds propres des assureurs non-vie, 2012-2015

Assureurs-maladie

Indicateurs

Indicateurs des assureurs-maladie

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-
Primes brutes comptabilisées	7 562 581	7 378 818	2,5 %
Primes brutes comptabilisées y compris la part LSA des caisses-maladie	9 109 700	8 879 113	2,6 %
Paiements pour cas d'assurance	5 245 509	5 039 534	4,1 %
Dépenses résultant de l'exploitation de l'assurance	1 442 030	1 366 479	5,5 %
Impôts	124 511	207 138	-39,9 %
Bénéfice / perte sur les placements de capitaux	400 582	518 974	-22,8 %
Bénéfices annuels	586 557	577 278	1,6 %
Somme du bilan	16 135 668	15 961 088	1,1 %
Placements de capitaux	15 399 416	14 804 823	4,0 %
Engagements techniques	10 229 596	9 954 276	2,8 %
Fonds propres (avant affectation du bénéfice)	3 335 666	3 066 127	8,8 %
Rendements des placements (en %)	2,65 %	3,60 %	-0,95 pp
Rendement des fonds propres (en %)	17,58 %	18,83 %	-1,25 pp
Ratio de solvabilité SST (en %)	256 %	267 %	-11 pp
Taux de couverture de la fortune liée (en %)	125 %	134 %	-9 pp

Illustration n° 23 : Indicateurs des assureurs maladie, 2014-2015

Parts de marché dans les affaires d'assurance-maladie

Parts de marché dans les affaires d'assurance-maladie

En milliers de CHF

	Primes comptabilisées 2015	Part de marché 2015	Primes comptabilisées 2014	Part de marché 2014
Helsana Assurances complémentaires	1 549 826	17,0 %	1 424 276	16,1 %
Swica Assurance-maladie	1 304 667	14,4 %	1 257 261	14,2 %
CSS	1 146 497	12,6 %	1 140 229	12,9 %
Visana	1 120 225	12,3 %	1 055 438	11,9 %
Groupe Mutuel (Groupe Mutuel Assurances et Mutuel Assurances SA)	805 379	8,9 %	850 789	9,6 %
Concordia	529 766	5,8 %	518 349	5,8 %
Sanitas	513 642	5,7 %	512 236	5,8 %
Assura	321 400	3,5 %	306 254	3,5 %
Huit plus grands assureurs	7 291 402	80,2 %	7 064 832	79,8 %

Illustration n° 24 : Parts de marché dans les affaires d'assurance-maladie, 2014-2015

Indicateurs

En 2015, la situation financière des réassureurs est une fois de plus demeurée stable et solide. Les primes brutes comptabilisées ont progressé de 3,8 % pour s'établir à 41 milliards de francs. Cette progression

est essentiellement à mettre au compte des compagnies de réassurance qui ont démarré leur activité sur le marché suisse en 2015.

Indicateurs des réassureurs

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-
Primes brutes comptabilisées	40 652 807	39 160 909	3,8%
Paiements pour cas d'assurance	19 665 028	18 131 209	8,5%
Dépenses résultant de l'exploitation de l'assurance	9 723 986	8 730 671	11,4%
Impôts	470 256	883 889	-46,8%
Bénéfice / perte sur les placements de capitaux	7 050 814	3 217 863	119,1%
Bénéfices annuels	8 487 849	4 556 875	86,3%
Somme du bilan	148 084 875	144 944 882	2,2%
Placements de capitaux	83 454 874	87 217 132	-4,4%
Engagements techniques	84 401 811	84 096 250	0,4%
Fonds propres (avant affectation du bénéfice)	30 997 875	26 860 334	15,4%
Rendement des placements (en %)	8,40%	3,87%	+4,53 pp
Rendement des fonds propres (en %)	27,38%	16,97%	+10,41 pp
Combined Ratio net, Non-vie (en %)	96,0%	93,6%	+2,4 pp
Benefit Ratio, Vie (en %)	78,0%	84,1%	-6,1 pp
Ratio de solvabilité SST (en %)	200%	217%	-17 pp

Illustration n° 25 : Indicateurs des réassureurs, 2014–2015

Les bénéfices annuels ont enregistré une progression exceptionnelle et sont passés de 4,6 milliards de francs l'année précédente à 8,5 milliards en 2015. Principal responsable, le résultat des placements de capitaux qui s'est étoffé pour passer de 3,2 milliards de francs (2014) à 7,1 milliards (2015). Cet accroissement exceptionnel s'explique par des effets uniques découlant de transferts de participations au sein du groupe Swiss Re qui se sont accompagnés d'importantes adaptations de valeur. Ce développement a également entraîné l'amplification du rendement des fonds propres qui a atteint 27 %. Les bénéfices annuels des autres sociétés de réassurance se sont toutefois comprimés en 2015.

Les modifications de valeur susmentionnées au sein de Swiss Re ont notamment favorisé le gonflement du total du bilan de 145 à 148 milliards de francs, même si celui-ci s'est également inscrit à la hausse auprès des autres sociétés de réassurance.

En 2015, le ratio de solvabilité SST a reculé de 17 points de pourcentage pour s'établir à 200 %. Beaucoup de sociétés de réassurance ont distribué des dividendes élevés à leurs actionnaires, parfois nettement supérieurs aux bénéfices annuels effectivement réalisés.

Répartition de la fortune

Allocation des actifs des réassureurs

En milliers de CHF

	2015	2015	2014	2014
Immeubles, immeubles en construction et terrains constructibles	57 973	0%	58 801	0%
Participations	15 404 219	18%	17 278 260	20%
Titres à revenu fixe	34 615 391	42%	38 362 872	44%
Prêts et créances inscrites au livre de la dette publique	2 558 251	3%	2 200 519	2%
Hypothèques	805 757	1%	954 578	1%
Actions et placements analogues	1 385 783	2%	1 550 088	2%
Placements collectifs de capitaux	17 188 595	21%	14 847 232	17%
Placements alternatifs	790 839	1%	1 547 169	2%
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	1 135 338	1%	1 118 063	1%
Placements à terme et autres investissements	3 133 998	4%	2 604 279	3%
Prêts sur police	0	0%	0	0%
Autres placements de capitaux	2 795 236	3%	3 295 796	4%
Liquidités	3 583 494	4%	3 399 475	4%
Total des placements de capitaux	83 454 874	100%	87 217 132	100%

Illustration n° 26 : Allocation des actifs des réassureurs, 2014–2015

La répartition des actifs n'a pratiquement pas changé en 2015. Le portefeuille de placements collectifs de capitaux s'est étoffé de 4 points de pourcentage pour s'établir à 21%. Les titres à revenu fixe demeurent la catégorie de placements privilégiée même si leur part sur l'ensemble des placements de capitaux s'est légèrement amoindrie et s'élève désormais à seulement 42%. Si les sociétés de Swiss Re enregistrent

une part de participations plus élevée que celles des autres réassureurs, c'est parce qu'elles exercent également une fonction de holding parallèlement à leur activité opérationnelle. Les autres sociétés de réassurance affichent seulement 2% de participations et toujours 55% de titres à revenu fixe.

Allocation des actifs des réassureurs 2015 en millions de CHF

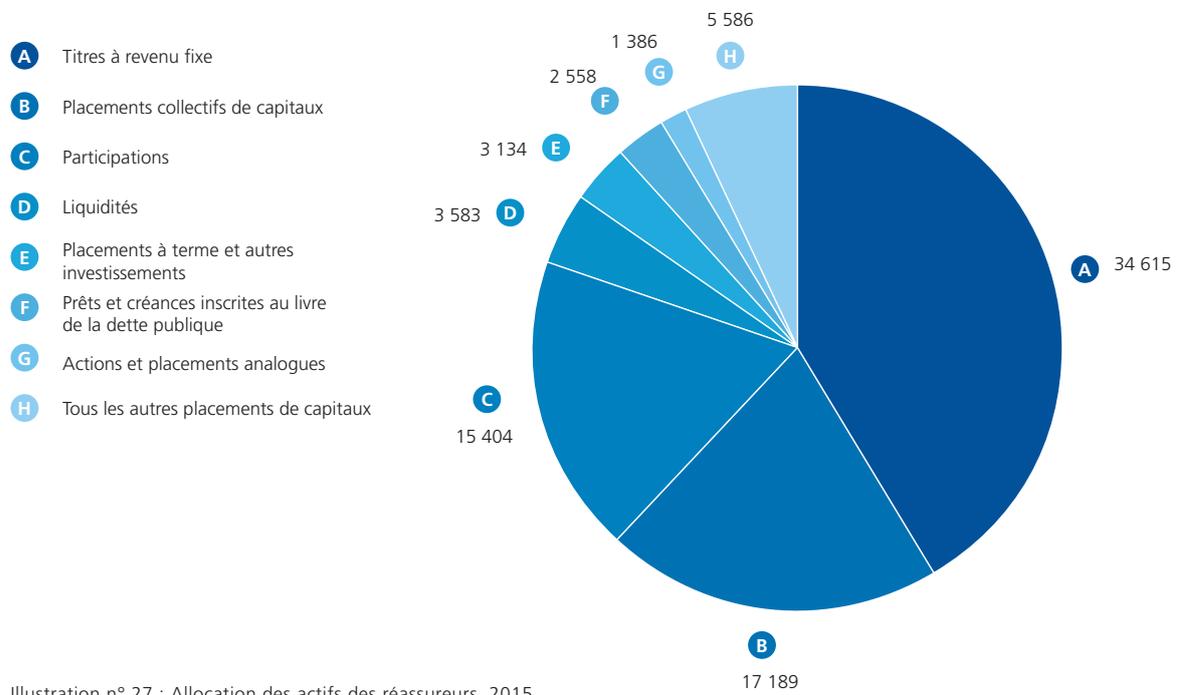


Illustration n° 27 : Allocation des actifs des réassureurs, 2015

4.2 Evolution des primes

Primes encaissées

En milliers de CHF

	2015	2014	+/-	Part en % 2015
<i>Short tail</i> (déroulement court)	13 021 868	12 171 463	7,0%	40,0%
<i>Long tail</i> (déroulement long)	9 911 836	9 155 290	8,3%	30,5%
Catastrophes naturelles	2 719 958	3 675 094	-26,0%	8,4%
Total non-vie	25 653 662	25 001 847	2,6%	78,9%
Vie	6 868 586	6 179 160	11,2%	21,1%
Total primes nettes	3 2522 248	31 181 007	4,3%	100%
Asie/Pacifique	10 035 990	10 499 896	-4,4%	30,9%
Europe	9 153 850	10 239 040	-10,6%	28,1%
Amérique du Nord	11 713 008	8 985 953	30,3%	36,0%
Reste du monde	1 619 400	1 456 118	11,2%	5,0%
Total primes nettes	32 522 248	31 181 007	4,3%	100%

Illustration n° 28 : Primes acquises des réassureurs par regroupements de branches et par régions, 2014–2015

En 2015, les primes nettes ont poursuivi leur progression des années précédentes. Les branches *short-tail* et la région de l'Amérique du Nord affichent la croissance la plus prononcée. Les affaires liées aux catastrophes naturelles se sont nettement dégradées : les primes se sont contractées de 26 points de pourcentage et se sont établies à 2,7 milliards de francs. Ce phénomène reflète d'une part l'actuelle pression exercée sur les prix sur ce segment, mais aussi une réduction délibérée de la capacité proposée par les entreprises.

Taux de sinistres

En 2015, le volume de sinistres majeurs, essentiellement de catastrophes naturelles, est demeuré une nouvelle fois nettement inférieur à la moyenne. Le taux de sinistre est donc très faible dans ce domaine. Au global, les taux de sinistres sont demeurés stables et ont profité des bénéfices de traitement des années précédentes.

Taux de sinistre en réassurance non-vie

	2015	2014	+/-
<i>Short-tail</i>	57,7%	56,4%	+1,3 pp
<i>Long-tail</i>	61,4%	64,9%	-3,5 pp
Catastrophes	27,4%	33,4%	-6,0 pp
Total	56,0%	56,1%	-0,1 pp

Illustration n° 29 : Taux de sinistres en affaires de réassurance non-vie, 2014–2015

Evolution des fonds propres

Les fonds propres statutaires se sont nettement renforcés et sont passés de 27 milliards de francs (2014) à 31 milliards de francs (2015). Cette progression s'explique essentiellement par l'adaptation de la structure de participations au sein du groupe Swiss Re, laquelle a entraîné des modifications de valeur. Les fonds propres des autres entreprises de réassurance sont demeurés stables en 2015.

Fonds propres des réassureurs

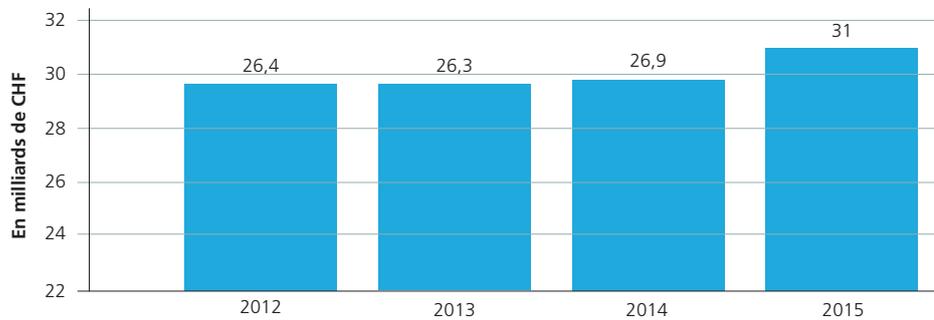


Illustration n° 30 : Fonds propres des réassureurs, 2012–2015

Combined ratio

Le *combined ratio* ou ratio combiné est un indicateur composé du taux de sinistres bruts et du taux de frais d'exploitation. En assurance, il permet de juger de la rentabilité du portefeuille d'assurances. Cet indicateur met en évidence si et dans quelle mesure les dépenses brutes pour sinistres et les charges résultant de l'exploitation d'assurance pour compte propre sont couvertes par les primes brutes acquises pour compte propre.

Expense ratio

L'*expense ratio* ou le taux de frais d'exploitation est un indicateur de l'assurance non-vie qui montre le taux de primes brutes acquises utilisé pour le financement des charges résultant de l'exploitation d'assurance. Le calcul de l'*expense ratio* s'obtient en divisant les primes brutes acquises par les charges d'exploitation. Cet indicateur permet de déterminer l'efficacité des entreprises établies. En la matière, c'est moins le taux qui importe que sa variation au fil du temps.

Fortune liée

La loi oblige les entreprises d'assurance à constituer une fortune liée destinée à garantir les obligations des contrats d'assurance qu'elles ont conclus. Grâce à cette réglementation, les assurés bénéficient d'un substrat de responsabilité qui leur garantit qu'en cas de faillite de l'entreprise d'assurance, leurs prétentions seront honorées avant celles des autres créanciers. Les entreprises d'assurance, à l'exception des sociétés de réassurance, sont tenues de respecter des prescriptions spéciales en matière de placement de la fortune liée. Ces prescriptions portent aussi bien sur les catégories autorisées pour le placement de la fortune liée que sur les exigences posées aux entreprises d'assurance en matière d'organisation des placements et de leurs processus. Elles prévoient aussi des restrictions pour les catégories de placement plus risquées.

Loss ratio

Le *loss ratio* ou taux de sinistres brut est un indicateur en assurance non-vie qui indique la proportion des primes encaissées utilisée pour le financement des prestations d'assurance. Le *loss ratio* s'obtient en divisant les sinistres bruts payés et provisionnés par les primes brutes acquises. Le taux de sinistres brut illustre dans quelle mesure les affaires d'assurances sont touchées par des sinistres, si les primes sont suffisantes et la politique de souscription appropriée.

Ratio de solvabilité SST

Instrument moderne de surveillance reposant sur des principes et orienté sur les risques, le Test suisse de solvabilité (SST) découle d'une approche du bilan global. A cet effet, l'entreprise d'assurance doit vérifier que ses placements et ses engagements sont bien conformes au marché. Elle doit ensuite modéliser les variations possibles de ces positions du bilan à l'horizon d'une année et, forte de ce résultat, calculer le capital nécessaire. Le ratio de solvabilité compare le capital disponible (capital porteur de risque) avec le capital requis (capital cible). Ne sont pas soumises au SST les succursales suisses d'établissements étrangers d'assurances ni les caisses-maladie (exerçant dans le domaine de l'assurance-maladie complémentaire), à l'exception de la caisse-maladie SWICA.

Rendement des fonds propres

Le rendement des fonds propres est un indicateur qui mesure la rentabilité des fonds propres. Le rendement des fonds propres s'obtient à partir du rapport entre le bénéfice annuel et les fonds propres. Simple et parlant, cet indicateur permet de comparer la rentabilité des entreprises entre elles. Le résultat après impôts n'est pas distribué dans son intégralité aux bailleurs de fonds propres, mais très souvent investi dans les réserves de bénéfices.

Rendements des placements de capitaux

Les rendements des placements de capitaux s'obtiennent en divisant le bénéfice ou la perte résultant des placements de capitaux par le total moyen des placements de capitaux. Le rendement des placements de capitaux permet de déterminer la performance de l'activité de placements de l'entreprise d'assurance. Pour le calcul, les produits directs, les bénéfices et pertes réalisés, les bénéfices et pertes comptables ainsi que les charges liées à l'administration des placements de capitaux sont additionnés dans le numérateur. Le total moyen des placements de capitaux constitue le dénominateur (engagements des instruments financiers dérivés inclus et placements de capitaux pour compte d'autrui exclus).

Table des illustrations

4	Illustration n° 1 : Entreprises d'assurance et branches assujetties, 2014-2015
5	Illustration n° 2 : Indicateurs de l'ensemble du marché, 2014-2015
6	Illustration n° 3 : Bénéfices annuels sur l'ensemble du marché, 2012-2015
6	Illustration n° 4 : Fonds propres sur l'ensemble du marché, 2012-2015
7	Illustration n° 5 : Allocation des actifs sur l'ensemble du marché, 2014-2015
8	Illustration n° 6 : Allocation des actifs sur l'ensemble du marché, 2015
9	Illustration n° 7 : Rendements des placements de capitaux dans la fortune totale, 2014-2015
10	Illustration n° 8 : Allocation des actifs dans la fortune liée pour assureurs-vie et assureurs dommages, 2014-2015
11	Illustration n° 9 : Indicateurs des assureurs-vie, 2014-2015
13	Illustration n° 10 : Allocation des actifs des assureurs-vie, 2014-2015
14	Illustration n° 11 : Allocation des actifs des assureurs-vie, 2015
16	Illustration n° 12 : Primes brutes comptabilisées des branches de l'assurance-vie
18	Illustration n° 13 : Parts de marché des assureurs-vie, 2014-2015
19	Illustration n° 14 : Provision techniques brutes des branches de l'assurance-vie, 2014-2015
21	Illustration n° 15 : Fonds propres des assureurs-vie, 2012-2015
22	Illustration n° 16 : Indicateurs des assureurs non-vie, 2014-2015
24	Illustration n° 17 : Allocation des actifs des assureurs non-vie, 2014-2015
25	Illustration n° 18 : Allocation des actifs des assureurs non-vie, 2015
26	Illustration n° 19 : Primes brutes de l'assurance dommages dans les affaires directes en Suisse sans la réassurance acceptée, 2014-2015
27	Illustration n° 20 : Parts de marché des assureurs dommages, affaires d'assurance-maladie exclues, 2014-2015
28	Illustration n° 21 : Taux de sinistre des branches dans les affaires directes en Suisse, 2014-2015
30	Illustration n° 22 : Fonds propres des assureurs non-vie, 2012-2015
31	Illustration n° 23 : Indicateurs des assureurs maladie, 2014-2015
32	Illustration n° 24 : Parts de marché dans les affaires d'assurance-maladie, 2014-2015
33	Illustration n° 25 : Indicateurs des réassureurs, 2014-2015
35	Illustration n° 26 : Allocation des actifs des réassureurs, 2014-2015
36	Illustration n° 27 : Allocation des actifs des réassureurs, 2015
37	Illustration n° 28 : Primes acquises des réassureurs par regroupements de branches et par régions, 2014-2015
38	Illustration n° 29 : Taux de sinistres en affaires de réassurance non-vie, 2014-2015
39	Illustration n° 30 : Fonds propres des réassureurs, 2012-2015



IMPRESSUM

Editeur :

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne
Tél. +41 (0)31 327 91 00
Fax +41 (0)31 327 91 01
info@finma.ch
www.finma.ch

Formulation indifférenciée quant au genre :

Par souci de lisibilité, il n'est pas fait ici de différenciation quant au genre, par exemple entre créancières et créanciers ou investisseuses et investisseurs. Les termes employés s'appliquent sans distinctions aux deux sexes.